



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Commune de Sarremezan – 31350

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance ordinaire du **07 septembre 2023** – 21h00 – Salle de réunion de la Mairie

Date de convocation : 01/09/2023  
Nombre de membres en fonction : 05  
Nombre de membres présents : 05  
Sous la présidence de : Mme Catherine ENEL, Maire

Membres présents : DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, FAGE Aurélie,  
LAMARQUE Julie, LAURENT Alain

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) non excusé(s) : /

Mme Maryline DUBERNARD est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire ouvre la séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### Ordre du Jour

- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2023
- Délibération choix du mode de vente du bois communal
- Délibération vente de tuiles anciennes
- Questions diverses

## **I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2023**

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **II. Délibération – Choix du mode de vente du bois communal**

Madame la Maire présente le projet de commercialisation en bois façonné des parcelles 3, 4 et 11 :

- Pour les bois d'œuvre, vente par contrat d'approvisionnement = procédure plus simple et plus rapide mais qui permet quand même d'avoir des tarifs plus élevés pour les lots de qualité supérieure. C'est l'ONF qui encaisse les recettes de la vente avant de les reverser à la commune, déduction faite des 1% pour frais de gestion.
- L'exploitation de tous les bois façonnés est assurée par des prestataires, qui seront payés directement par la commune. L'ONF assurera la maîtrise d'œuvre de cette exploitation.
- Délivrance : une part du bois issue de la coupe sera réservée à l'affouage pour les habitants de la commune, à hauteur de 64 stères de chêne uniquement. Ces bois seront façonnés en 2 mètres et lotis bord de chemin en 16 lots.

### **OBSERVATIONS :**

Pas d'observation – Délibération approuvant à l'unanimité le projet de commercialisation présenté et autorisant Madame la Maire à signer avec l'ONF la convention afférente.

## **III. Vente de tuiles anciennes – annule et remplace délibération 2023/3-5**

Madame la Maire rappelle qu'un administré est intéressé par l'acquisition des tuiles anciennes appartenant à la commune et que par délibération en date du 14/04 nous avons fixé le prix de vente à 0,50€ unitaire. Or, ce montant est nettement supérieur aux tarifs pratiqués sur les sites de vente de produits d'occasion et il conviendrait donc de le revoir à la baisse. D'autant que ces tuiles sont entreposées depuis longtemps déjà donc leur qualité n'est pas garantie, et qu'il est maintenant nécessaire de les faire évacuer.

### **OBSERVATIONS :**

Le Conseil, après discussion, décide de fixer le nouveau tarif à 0,10€ unitaire et approuve à l'unanimité la délibération afférente.

## **IV. Questions diverses**

- Madame la Maire précise que, suite à son RDV avec Alteal, la location du garage ne sera plus facturée à la commune à compter du 1<sup>er</sup> septembre et qu'ils vont désormais prendre en charge l'élagage des arbres. Pour notre part, nous continuerons d'assurer la tonte des espaces verts situés à l'extérieur des zones clôturées.
- Madame la Maire informe que les parcelles 11 et 3 de notre forêt communale contiennent beaucoup de déchets qu'il faudrait enlever avant les travaux de replantation ⇒ prévoir 1 journée citoyenne.
- Madame la Maire informe que le compteur d'eau du cimetière a été remonté par le SEBCS comme demandé.  
D'autre part, un tuyau et un robinet ont été installés au milieu du cimetière et raccordés au robinet existant, mais sans qu'on ne sache par qui ni quand cela a été fait ?! C'est le plombier mandaté par la Mairie qui l'a constaté et nous en a informé.
- Madame la Maire invite les Conseillers à assister à la rencontre avec la Présidente de la 5C prévue le 27 septembre prochain en notre mairie. Elle transmettra les date et heure dès qu'elle en aura confirmation.

La séance est levée à 23h00.

Procès-verbal arrêté le <u>17/09/</u> ..... 2023	
La Maire, Catherine ENEL	La secrétaire, Maryline DUBERNARD
	